

## Visiter ou accompagner un patient

### Les visites

Les visites sont autorisées de 12H00 à 20H00.

Des dérogations à ces horaires peuvent être accordées par le médecin ou le cadre de santé de l'unité.

Toutefois, sur décision du médecin et en fonction de votre état de santé, les visites peuvent être limitées ou temporairement interdites, notamment pour les personnes hospitalisées sans leur consentement.

**Les visites en compagnie de jeunes enfants sont interdites.**

Des modalités d'accueil de l'entourage familial peuvent être mises en œuvre par le service de soins afin de faciliter ces visites dans de bonnes conditions.

Si vous souhaitez garder l'anonymat et ne recevoir aucune visite, faites le savoir dès votre admission

Les visiteurs sont priés de quitter la chambre au moment des soins

---